

Feu vert ministériel pour l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois

Communiqué de presse
Le 24 juillet 2019

L'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois va pouvoir se concrétiser. Le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, Carlo Di Antonio, vient d'approuver le Plan Communal d'Aménagement (PCA) qui modifie le Plan de Secteur. Il a également signé l'Arrêté de reconnaissance économique, qui va permettre à BEP Expansion Economique d'acquérir les terrains et de bénéficier de subsides de la Wallonie pour réaliser l'équipement du parc d'activité.

Un véritable projet trans-communal puisque l'extension porte sur Ciney et Hamois

Le parc d'activité économique actuel de Ciney-Biron s'étend sur 96 hectares et a atteint sa presque saturation. Il occupe actuellement 89 entreprises et a permis la création de 875 emplois. Il constitue en ce sens un véritable poumon économique dépassant les frontières du Condroz namurois.

Le projet d'extension remonte à presque 10 ans maintenant. Il s'est agi d'une procédure de longue haleine menée par BEP Expansion Economique avec le total soutien des autorités communales de Ciney et de Hamois.

Il fut introduit en 2010 dans le cadre du plan prioritaire du Gouvernement wallon relatif à l'Expansion économique, Gouvernement qui, à l'époque, ne retenait pas la proposition de localisation appuyée à la fois par BEP Expansion Economique, Ciney et Hamois. L'étude d'incidences réalisée obligatoirement dans le cadre de la procédure devait en final démontrer que la localisation proposée était à la fois plus respectueuse sur les plans environnemental et agricole, et certainement plus adéquate sur le plan de la faisabilité des équipements à mettre en œuvre.

La ténacité constante de BEP Expansion Economique, de Ciney et de Hamois permet enfin d'arriver au résultat espéré, avec le support final du Ministre Di Antonio.

L'extension vise la création de 51 ha de zones d'activité économique mixte et industrielle. Il est situé dans la portion de territoire comprise entre les N4 et N97, en extension du parc actuel, sur le territoire de Ciney et de Hamois.

L'accès à cette nouvelle zone sera permise par la création d'un rond-point au croisement de la Rue St-Gilles et de la Route Charlemagne (N97), un aménagement qui permettra de sécuriser le carrefour actuel.

Fin de la procédure de reconnaissance urbanistique et économique

Le projet d'extension du parc d'activité de Ciney-Biron a déjà fait l'objet de plusieurs approbations par les conseils communaux de Ciney et Hamois, qui ont appuyé unanimement le projet de manière régulière.

En novembre dernier, les Conseils communaux de Ciney et de Hamois ont adopté définitivement le projet de Plan Communal d'Aménagement (PCA) à l'issue de l'enquête publique. Restait alors à obtenir l'approbation du Ministre de l'Aménagement du territoire sur le plan communal et sur la reconnaissance économique. Les deux Arrêtés ont été signés par le Ministre en ce mois de juillet, BEP Expansion Economique étant en contact étroit et régulier avec le Cabinet du Ministre et l'Administration afin que ce dossier puisse être traité avant la mise en place du nouveau Gouvernement.

Le Président de BEP Expansion Economique, Jean-Marie Cheffert, remercie d'ailleurs tous ceux qui ont contribué ces dernières semaines au bon avancement de ce dossier stratégique. Les autorités communales de Ciney et de Hamois s'associent à ces remerciements.

Cela permet désormais à BEP Expansion Economique de mandater le Comité d'Acquisition d'Immeubles pour l'acquisition des terrains et de bénéficier de subsides régionaux à hauteur de

81,74 % pour procéder aux travaux d'équipement. Le solde sera apporté par BEP Expansion Economique et sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains.

Début de l'équipement

Concrètement, dans les prochains mois, BEP Expansion Economique va procéder, via le Comité d'Acquisition d'Immeubles, à l'acquisition des parcelles, lancer les marchés d'études et de travaux d'infrastructure. Ceux-ci seront réalisés à partir de 2021 pour la 1^{ère} phase. Les premières entreprises pourraient s'y implanter début 2023.

Cette extension a été retenue parmi 34 projets structurants pour la Wallonie.

Perspectives chiffrées

L'extension de 51 hectares pourra accueillir une centaine d'entreprises, c'est donc environ 750 emplois attendus, venant s'ajouter aux 875 emplois actuels, confortant ainsi la dynamique économique condruzienne, sur l'axe majeur de développement qu'est l'axe Bruxelles – Namur – Luxembourg.

Contacts presse

Ingrid BERTRAND | BEP | ibe@bep.be |
+32 81 71 71 75 | +32 495 32 72 14

